



Compte-rendu du CHS-DI du 27/01/2009

Le CHS de ce jour portait sur :

- ✓ Le bilan comptable de l'année 2008
- ✓ L'examen des plans des futurs SIP
- ✓ La mise en place des défibrillateurs sur les sites

La CGT était représentée par Gilles Deschamps et Erwan Brihaye.

1. L'examen comptable de l'utilisation des crédits CHS au cours de l'année 2008 nous a montré peu de chose à la vérité. En effet, seules les sommes globales allouées aux différentes administrations (ex-DGI, ex-DGCP, Douanes et DGCCRF) catégorisées selon leur type (sécurité, hygiène...) ont été intégrées dans ce rapport. Ces dépenses sont conformes au budget prévisionnel voté en début d'année 2008. En relation avec le budget à prévoir, il est à noter que certaines Trésoreries devraient faire l'objet de travaux de mises aux normes CHS, mais, ceux-ci sont à la charge des communes propriétaires, qui, pour certaines, se refusent à les financer. Nous n'avons donc pu que constater les limites du CHS en la matière, mais qu'en est-il du pouvoir du TPG de faire respecter les obligations de ses propriétaires ? Pas de réponse ...
2. Concernant la création des SIP, sur 5 projets, seuls, pour le moment, Hirson et Château-Thierry ont été effectivement visités par L'Inspecteur Hygiène et Sécurité (IHS). Aucune remarque particulière n'a été émise par ce dernier sur les travaux déjà effectués à Hirson. Concernant Château Thierry, le contrôle d'accès aux étages génère une interrogation quant à l'organisation des services. C'est pourquoi, il a été décidé d'organiser un groupe de travail spécifique afin d'améliorer le projet existant. Les autres projets seront examinés ultérieurement après passage de l'IHS. Toutefois la CGT est intervenue sur les conditions de sécurité de l'accueil du SIE de Saint Quentin suite aux travaux envisagés.
3. Après une présentation par le Dr Villette de la conduite à tenir en cas d'accident cardiaque, et conformément aux préconisations du Ministère le CHS aura à étudier pour chaque site, l'organisation des secours. La nouveauté résidant dans le fait que nous pourrions éventuellement disposer de défibrillateurs automatisés externes (DAE). Précision faite toutefois, que ce matériel n'est qu'un maillon de cette chaîne. Les DAE ne se substituent pas à l'intervention humaine, il la complète. La formation des personnels à la réanimation doit donc inclure en priorité, l'action physique (massage cardiaque, etc...).

Soissons, le 27 janvier 2009.